



## PRÉFET DU VAL-D'OISE

### DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Direction

Bureau de direction

**ARRETE n° 15835 donnant subdélégation de signature de la Présidente du Conseil régional dans le cadre du Programme de développement rural FEADER 2014-2020 de la région Île-de-France aux collaborateurs de M. Nicolas MOURLON, Directeur départemental des territoires du Val-d'Oise**

### LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU VAL-D'OISE

VU le règlement (CE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;

VU le règlement (CE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au financement, à la gestion et au suivi de la Politique agricole commune ;

VU le règlement (CE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives aux 5 fonds (FEADER, FEDER, FSE, FEAMP et Fonds de cohésion) ;

VU le règlement (CE) n°1310/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes établissant certaines dispositions transitoires ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 4151-1 ;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment son article 78 ;

VU le décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

VU le décret n° 2015-229 du 27 février 2015 relatif à la mise en œuvre des Programmes de développement rural pour la période 2014-2020 ;

VU l'arrêté n° 16-326 du 25 novembre 2016 fixant l'organisation des services administratifs, techniques et financiers de la Région Île-de-France ainsi que de la direction fonctionnelle du conseil économique, social et environnemental régional modifié ;

VU le Programme de développement rural FEADER de la région Île-de-France pour la période de programmation 2014-2020 approuvé par la Commission européenne le 7 août 2015 ;

VU le Cadre national approuvé par la Commission européenne pour validation le 2 juillet 2015 ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 5 septembre 2018 portant nomination de M. Nicolas MOURLON, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires du Val-d'Oise à compter du 10 septembre 2018 ;

VU l'arrêté du Ministre de l'intérieur du 27 juin 2019 portant nomination de Mme Valérie BELROSE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directrice départementale adjointe des territoires du Val-d'Oise à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;

VU l'arrêté n°18-275 du 15 octobre 2018 de la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France portant délégation de signature au Directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, dans le cadre du Programme de développement rural FEADER 2014-2020 de la région Île-de-France ;

VU la délibération n°CR 08-14 du 14 février 2014 approuvant la convention établie entre la Région Île-de-France, l'Agence de services et de paiement et le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt relative à la mise en œuvre des dispositions du règlement (UE) n° 1310/2013 concernant la politique de développement rural dans la région Île-de-France pour la programmation 2014-2020 ;

VU la délibération n°CR 08-14 du 13 février 2014 demandant l'autorité de gestion du FEADER pour la période 2014-2020 ;

VU la délibération n° CP 15-117 du 29 janvier 2015 approuvant la convention établie entre la Région Île-de-France, l'Agence de services et de paiement et le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt relative à la mise en œuvre des dispositions du règlement (UE) n°1305/2013 concernant la politique de développement rural dans la région Île-de-France pour la programmation 2014-2020 ;

VU la délibération n° CP 15-117 du 29 janvier 2015 approuvant la convention établie entre la Région Île-de-France et la Préfecture du Val-d'Oise relative à la délégation d'instruction de certaines tâches de l'autorité de gestion du Programme de développement rural FEADER de la région Île-de-France à la Direction départementale des territoires du Val-d'Oise pour la période de programmation 2014-2020 ;

VU la convention du 13 mars 2015 établie entre la Région Île-de-France, et la Préfecture du Val-d'Oise relative à la délégation d'instruction de certaines tâches de l'autorité de gestion du Programme de développement rural FEADER de la région Île-de-France à la Direction départementale des territoires du Val-d'Oise pour la période de programmation 2014-2020 ;

VU l'arrêté 2010-095 du 30 juin 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires du Val-d'Oise ;

## ARRETE

### **Article 1 : Abrogation**

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 15302 du 2 juillet 2019 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires à ses collaborateurs.

### **Article 2 : Désignation des délégataires**

M. Nicolas MOURLON, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, subdélègue sa signature, par ordre hiérarchique, à :

Mme Valérie BELROSE, directrice départementale des territoires du Val-d'Oise adjointe,  
M. Albert DUDON, adjoint au directeur départemental des territoires du Val-d'Oise,  
M. Alain CLEMENT, chef du service agriculture, forêt et environnement,  
M. REMY FERNANDES Sébastien, adjoint au chef du service agriculture, forêt et environnement,  
M. Bruno VARNIERE, responsable du pôle économie agricole  
M. Arnaud LEDOUX, responsable du pôle espaces naturels, biodiversité

à l'effet de signer l'ensemble des actes, documents et décisions visés au 3 de l'arrêté de la Présidente du Conseil régional susvisé.

### **Article 3 : Date d'effet**

Le présent arrêté prend effet à compter de la publication de cet acte au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

### **Article 4 : Exécution du présent arrêté**

Le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires, transmis à la Région d'Île-de-France et à l'Agence de services et de paiement et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 30 mars 2020

Le directeur départemental

  
Nicolas MOURLON